

Mécénat de compétences

À travers son dispositif de mécénat de compétences, la Fondation SNCF permet aux salariés de consacrer du temps et de partager leurs compétences pour accompagner des jeunes dans leur scolarité et leurs orientations. En collaboration avec des associations partenaires, ce programme se décline en plusieurs dispositifs :



- Le mécénat de compétences individuel, de courte durée** (entre 0,5 et 10 jours par an et par salarié) **ou de longue durée**, permet au salarié de s'engager sur son temps de travail. Afin de mettre en place son engagement, il bénéficie d'un congé spécifique accordé par SNCF après validation managériale. Un bilan d'évaluation post mission est demandé.
- Le mécénat de compétences collectif, sous forme de Journées Solidaires** ou de **Séminaires d'équipe Solidaire**, permettant à la Fondation SNCF d'inviter les salariés sur leur temps de travail, à s'engager sur une journée, en faveur de l'environnement ou de l'insertion des jeunes, dans leur région respective.

Le **mécénat longue durée** offre aux collaborateurs l'opportunité de mettre à disposition d'une cause solidaire, au sein d'une association, leurs compétences ou/et leur force de travail, pour une durée de **six mois à deux ans au maximum**. Le mécénat de compétence longue durée (MCLD) est une opportunité d'engagement citoyen à plein temps pour les salariés concernés, tout en maintenant leur rémunération et leur rattachement à la SNCF. Le MCLD est également une opportunité d'acquérir une expérience et des savoir-faire nouveaux, valorisables sur un futur poste au retour dans l'entreprise.

9

associations néo-aquitaines ont bénéficié d'un mécénat de compétences longue durée (2 ans en moyenne)

dont **7** missions d'expertise (Communication, Comptabilité, aide au développement)

1 mission de mentorat

1 mission de logistique